

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES VACANCES DES CHARPENNES TONKIN TIGERS

Applicable à compter du 01/11/2022

PREAMBULE

Les stages Vacances des Charpennes Tonkin Tigers sont un lieu de socialisation des enfants leur offrant une ouverture aux loisirs où les activités artistiques, ludiques, culturelles et sportives sont privilégiées. Est appelée « **équipe pédagogique** » l'ensemble des personnes œuvrant sur site pour l'action du stage vacances. Elle est composée par :

- les animateurs/trices diplômé(e)s du BAFA, équivalent ou supérieur
- Les stagiaires BAFA.
- Les personnes de l'encadrement de l'association en lien avec les enfants.

L'équipe pédagogique s'attache à favoriser le développement personnel de chaque enfant au sein de la collectivité. S'appuyant sur le projet associatif élaboré par les administrateurs de l'association, le programme des stages est construit par l'équipe pédagogique. Il est à la disposition des parents en annexe.

La réglementation en vigueur :

Les stages de vacances des Tonkin Tigers relèvent selon la législation du régime d'exception des accueil collectifs de mineurs car la durée et le format des stages sont inférieurs aux seuils légaux pour relever du régime d'Accueil Collectif de Mineur.. Toutefois, en respectant les seuils d'encadrements et de par ce règlement intérieur l'association s'astreint à se donner un cadre règlementaire privilégiant la protection des enfants.

Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement. Le règlement intérieur concerne toute personne fréquentant nos accueils : enfants, animateurs/trices, parents. C'est un outil de communication qui permet d'informer les parents sur les conditions de fonctionnement des stages vacances et de préciser les notions de responsabilité de chacun.

Le gestionnaire

Charpennes Tonkin Tigers est une association loi 1901 existant localement depuis 2017. L'association est gérée par un conseil d'administration et un bureau qui participe à la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées pour les adhérents. L'association est présente activement dans la vie des familles du quartier du Tonkin à travers diverses activités :

- Ecole de Rugby : accueil des 60 enfants de 3 à 13 ans.
- Loisir Rugby Touch : près de 20 joueurs.

- Atelier Théâtre : enfants (9 enfants de 7 à 11 ans), pré-adolescence (8 enfants de 12 à 15 ans) et Adultes (9 adhérents)
- Eco responsabilité avec un site de compostage de plus de 100 participants.
- Ecologie avec le projet Village Green de reverdissement du Parc de l'Europe.

La gestion des stages vacances est assurée par l'association Charpennes Tonkin Tigers, dont le siège est situé au **1 Allée Athena 69100 Villeurbanne**

Contact :

Pour les stages, l'association est joignable par mail : stagetonkintigers@gmail.com

La boîte générale de l'association est la suivante.

charpennestonkintigers@gmail.com

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES STAGES VACANCES

L'équipe dédiée aux stages vacances

A) Les responsables des stages

Les responsables des stages désignés ci-dessous sont garants de l'encadrement du personnel, des intervenants et des stagiaires éventuels, de la surveillance générale des stages et de leur fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement.

Responsables des stages :

Rayan Brouche, éducateur de Rugby, membre du comité du rugby à XIII du Rhône. Il est titulaire du BAFA, du BPJEPS-APT et PSC1

Mobile : 07 83 36 43 24

Khalid Namory, étudiant en Licence Staps, alternant dans notre association, titulaire d'un DEUST INA et du PSC1

Mobile : 06 25 15 57 09

B) L'équipe pédagogique

Conformément à la réglementation, **l'équipe d'encadrement** est composée d'un animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus.

Les responsables des stages ont pour mission d'élaborer des programmes d'animation en prenant en compte les temps d'activités et la vie quotidienne de l'enfant. Ils doivent également accompagner leurs éventuelles équipes dans leur formation (BAFA ou autres) et dans la prise de compétence inhérente à leur poste. Les animateurs/trices ont pour mission de veiller au bon fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs. Ils/elles doivent participer activement à la programmation et la mise en place des temps d'animation et de la vie quotidienne. Ils/elles assurent la sécurité morale, affective et physique de chaque enfant.

Ils/elles sont aussi garant(e)s de la bonne communication au sein de l'équipe pédagogique, du directeur et des parents.

ARTICLE 2 : LE FONCTIONNEMENT

Public accueilli

Les stages vacances sont accessibles aux enfants de 8 à 13 ans. Les enfants porteurs d'un handicap pourront être accueillis selon le degré de leur handicap et dans la limite des possibilités des sites (taux d'encadrement, accessibilité des locaux). L'accueil d'enfants porteurs de handicap devra s'organiser en concertation entre la famille et les responsables de l'association.

Lieu de stage vacances

Le lieu des stages vacances est situé à l'adresse suivante :

Salle polyvalente du collège du Tonkin. A côté du gymnase du Tonkin en face du 43 rue du Tonkin 69100 Villeurbanne.

Horaires d'ouverture des accueils

L'accueil stage vacances est ouvert :

- du lundi au vendredi sur certaines période des vacances scolaires de 09h00 à 18h00

Accueil et départ des enfants

L'arrivée et le départ des enfants peuvent s'échelonner de 09h00 à 9h30 le matin et le soir de 17h00 à 18h00. **Passé 9h30, l'accès à l'accueil de loisirs n'est plus possible pour des raisons élémentaires de sécurité et d'organisation de la vie en collectivité.** Les enfants peuvent quitter le stage de midi à 13h30 sauf les jours de sorties. Les parents devront l'indiquer sur la feuille de présence à remplir.

Lorsqu'exceptionnellement, un enfant, quel que soit son âge, doit quitter le stage avant l'heure, un membre de la famille ou une personne expressément désignée par la famille devra venir le chercher. **Tout départ est définitif pour le reste de la demi-journée.**

Si par avance, vous savez que votre enfant sera absent sur une journée particulière, merci de l'indiquer sur la feuille de présence. A noter que le prix est unique pour la semaine, donc pour toute absence hors motif médical, il ne sera pas procédé à une réduction ou un remboursement.

L'enfant est pris en charge par l'équipe pédagogique :

- Dès l'instant où le (les) parent(s) ou la personne qui l'accompagne le confie(nt) à un animateur/trice en lui transmettant toute information nécessaire au bon déroulement de la journée ainsi que les précisions concernant son départ.
- Dès sa présentation à un animateur du centre s'il vient seul à l'accueil jeunes.

La prise en charge par l'équipe pédagogique s'arrête :

- Au départ « seul » de l'enfant à l'horaire prévu ou accompagné.
- En cas de départ exceptionnel avec une autre personne non mentionnée sur la fiche sanitaire, les familles devront avoir signé une décharge de responsabilité auprès du responsable de site.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte ou arrive seul, ils devront le préciser lors de l'inscription. La structure décline toute responsabilité en cas de problème survenant avant la prise en charge par l'équipe pédagogique, et après son départ.

Si l'enfant doit être confié à une autre personne que le représentant légal à la sortie de l'accueil de loisirs, les parents devront le préciser lors de l'inscription. Si la décision est prise après l'inscription, ils doivent en avertir le responsable de stage. La personne désignée pour prendre en charge l'enfant devra présenter une pièce d'identité aux animateurs/trices ; dans le cas contraire, l'enfant ne sera pas confié à cette personne et le représentant légal devra venir lui-même prendre en charge son enfant.

Si un enfant serait encore présent à l'heure de fermeture (et après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), le responsable de l'accueil de loisirs fera appel aux services de Police.

La restauration / le goûter

Le petit déjeuner n'étant pas fourni par l'équipe de stage, il est impératif que l'enfant n'arrive pas à jeun. Les repas et les goûters ne sont pas fournis par la structure. Un pique nique doit être fournis à l'enfant par les parents pour le déjeuner du midi. Bien que la structure ne délivre pas de repas, pour les enfants présentant des allergies alimentaires ou régimes alimentaires spécifiques, il est demandé de bien le signaler dans la partie sanitaire HelloAsso et auprès du responsable pédagogique qui pourra exceptionnellement réaliser un goûter.

Les règles de vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe pédagogique. Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobilier, jeux...). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle et devront rembourser le matériel abîmé. **L'apport de tout objet susceptible de représenter un danger est interdit.** Les enfants accueillis en stage ne doivent être porteurs d'aucun objet de valeur. (bijoux, vêtements de prix, ...) ou d'argent. Il est également interdit d'amener des objets personnels (jeux électroniques, jouets personnels...). La seule exception concerne le téléphone portable, **si celui-ci constitue véritablement un besoin organisationnel familial.** En revanche, il est strictement interdit de l'utiliser à quelque moment que ce soit pendant le stage. Dans le cas d'une utilisation, le téléphone sera confisqué. En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et l'association, ainsi que le personnel, ne pourront être tenus pour responsables. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations. **Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par le responsable de stage. Si le comportement persiste, une exclusion d'abord**

temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par le responsable dans un souci de protection des autres enfants. Aucun remboursement ne pourra être effectué dans ce cas.

Assurance

L'association Charpenne Tonkin Tigers a contracté une assurance en Responsabilité Civile auprès de la MAIF. Cependant, l'enfant devra être couvert en responsabilité civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
- Les dommages causés par l'enfant à autrui,
- Les accidents survenus lors de la pratique des activités.

La circulation dans l'enceinte du lieu de stage est réglementée. Les personnes extérieures à la structure doivent obligatoirement se présenter à une personne de l'équipe pédagogique pour préciser l'objet de leur visite.

Hygiène et santé

En cas d'accident ou d'urgence, le responsable du site concerné fera appel aux services de secours (pompiers, SAMU, SOS médecin ...) et avisera les parents. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. Les frais occasionnés par le traitement sont à la charge des familles.

Certaines vaccinations sont obligatoires pour toute entrée d'enfant en collectivité :Diphtérie, Tétanos, Polio avec les différents rappels à jour (fournir les photocopies lors de l'inscription). Les parents sont priés de signaler aussi à l'inscription les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

En cas de maladie contagieuse, tout signe doit être impérativement signalé par les parents. L'enfant ne sera pas accueilli pour des raisons de santé publique.

L'équipe pédagogique ne peut en aucun cas donner un médicament, exception faite sur présentation d'ordonnance médicale. Dans ce cas, la famille remet aux animateurs une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin, ainsi que les médicaments situés dans leur emballage d'origine au nom et prénom de l'enfant. Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris avec l'ordonnance.

Les enfants présentant un état pathologique nécessitant des traitements spécifiques (allergies...) doivent impérativement faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Les parents doivent fournir une (ou plusieurs si nécessaire) tenue de rechange pendant toute la durée du stage vacances. Compte tenu des activités pratiquées et lors des sorties, chaque enfant, quel que soit son âge, doit être muni d'équipement adapté à la météo. Dans tous les cas, privilégier des habits simples et confortables qui ne risquent rien. Il est indispensable que l'ensemble des vêtements soient marqués du nom de l'enfant. L'association ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange d'un vêtement. Tout vêtement non récupéré à la fin de stage sera donné à une association caritative locale.

Sorties, activités sportives

Les programmes des stages vacances pourront être modifiés en fonction du temps. Des visites en extérieur peuvent être organisées. Pour pouvoir y participer, les enfants doivent se soumettre aux recommandations des animateurs qui organisent le déplacement/voyage. Les autorisations de déplacement seront demandées lors de l'inscription. En refusant l'autorisation de déplacement. L'inscription au stage sera impossible.

ARTICLE 3 : CONDITIONS ADMINISTRATIVES

La Tarification

Le tarif est unique pour une semaine quel que soit le nombre de jours présents de l'enfant. Il est fixé par l'association des Charpennes Tonkin Tigers en Conseil d'administration en recherchant le prix le plus bas tout en équilibrant les comptes de l'activité stage. Il est révisable à chaque vacance. Il est indiqué au moment de l'inscription sur le site HelloAsso.

Dossier d'Inscription

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants doivent avoir un dossier d'inscription complet pour avoir accès au stage de vacances.

Les inscriptions et le paiement sont réalisés sur le site Hello-Asso.

Les familles doivent ensuite compléter le dossier de leur(s) enfant(s) avec les pièces suivantes obligatoires à transmettre par mail : stagetonkintigers@gmail.com

- La fiche de renseignement incluant la fiche de présence et sanitaire complétée et signée
- Photocopie du carnet de santé (DT polio) ou justificatif de vaccination
- Attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité couvrant les activités. Celle-ci est souvent incluse dans la responsabilité civile des parents.

Avant ou au cours du stage, il est indispensable que les parents signalent le plus rapidement possible toute modification survenue dans leur situation familiale (adresse, numéro de téléphone, mail) par mail : stagetonkintigers@gmail.com .

Les modalités d'inscription, règlement, facturation

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera prise en compte que sous réserve des places disponibles. La réservation, le paiement immédiat en CB et la facturation se font en ligne sur HelloAsso. Les inscriptions sont prises en compte au fil des validations sur le site HelloAsso. L'association pourra indiquer en avance l'ouverture des inscriptions à ses propres adhérents.

L'association se réserve le droit de refuser des inscriptions :

en fonction des effectifs, Le nombre de places disponibles est fonction de la législation en vigueur (nombre d'animateurs en fonction de la tranche d'âge des enfants). Dès lors qu'il n'y a plus de places disponibles, les inscriptions sont impossibles.

en cas de non respect des modalités du règlement intérieur.

Aucune modification ou annulation ne pourra être prise en compte après inscription sur HelloAsso sauf avis médical.

Absences ou annulations

Chaque jour un pointage des enfants est effectué.

En cas d'absence pour cause de maladie de l'enfant : les parents sont tenus d'en aviser impérativement l'équipe pédagogique du stage le matin même. La journée ou demi-journée sera décomptée (en absence excusée) sous réserve de la présentation obligatoire d'un certificat médical transmis sous un délai de quinze jours, faute de quoi cette absence journalière ne sera pas remboursée.

En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, les journées ou demi-journées ne seront ni remboursées, ni reportées sur d'autres périodes de stage.

ARTICLE 4 : INFORMATION AUX FAMILLES

Toute modification du règlement sera notifiée au public sur le site Internet de l'association. Le projet associatif des Charpennes Tonkin Tigers et le programme des stages vacances est disponible sur le site internet de l'association.

Internet <http://charpennes-tonkin-tigers-rugby-league.fr/>